

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2012

Président : M. Damien BONFANTI
 Vice-président : M. Roger GOLAY
 Secrétaire : Mme Louise REY
 Membres : Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, M. Michel DEDERDING, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés : Mme Vally CARTER, M. Cyril MIZRAHI, M. Dominique PERRIN,

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
 M. François BAERTSCHI,
 M. François LANCE, Conseillers administratifs
 Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 4 avril 2012 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
 - a) Modification des limites territoriales entre les communes de Lancy et d'Onex (PLQ 29'473 - Pré-Longet/Onex/Lancy) **p. 334 Arrêté**
 - b) Annulation d'une décision du Conseil municipal du 18 juin 2009 d'achat de parcelles au chemin des Verjus (Fr. 30'211.50) **p. 338 Arrêté**
 - c) Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy **p. 338 Information**
 - d) Présentation du projet d'aménagement sur le Camembert (PAV) par la Fondation Earth Focus **p. 338 Information**
 - e) Divers
- 7) Commission conjointe des sports et des finances et gestion des immeubles locatifs -
 Séance du 19 avril 2012 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
 Garantie de découvert pour le Grand-Lancy FC en vue de la fusion des deux clubs de football **p. 339 Arrêté**

Séance ordinaire du 26 avril 2012

- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication - Séances des 9 janvier et 2 avril 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Choix de la tablette pour les Conseillers municipaux **p. 340** Information
 - b) Modification du règlement du Conseil municipal **p. 341** Information
 - c) Divers
- 9) **Résolution du groupe MCG pour l'octroi d'une subvention de Fr. 50'000.-- pour le club des aînés** **p. 341** Résolution
- 10) **Résolution du groupe UDC demandant de prévoir des places de parc pour les entreprises de la future zone macarons du Petit-Lancy** **p. 348** Résolution
- 11) **Propositions individuelles et questions** **p. 349**
- 12) **Questions du public** **Annexe**

M. BONFANTI : j'ouvre la séance du 26 avril 2012. Je salue la présence de notre Maire, M. RENEVEY, des Conseillers administratifs, MM. BAERTSCHI et LANCE, de notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, de notre secrétaire du Conseil municipal, Mme CRISAFULLI, de nos chefs de service, des représentants des médias et du public peu nombreux ce soir.

Je tiens à excuser l'absence de Mme CARTER, M. MIZRAHI et M. PERRIN. Quant à M. MATHIEU, il aura un peu de retard.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. PERRENOUD : j'aimerais que la résolution du groupe UDC, que vous aurez trouvée sur vos places, soit inscrite à l'ordre du jour.

M. BONFANTI : je vous propose de l'inscrire au point 10), après la résolution du groupe MCG.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012

Le procès-verbal est accepté sans remarque.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. BONFANTI : nous avons reçu une lettre concernant le 7^{ème} Tournoi des élus, dont Mme REY va nous lire la teneur.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Mme REY :

« 7^{ème} Tournoi de football des élu-e-s - Dimanche 10 juin 2012 à 8h15

Mesdames et Messieurs les Conseillères municipales et Conseillers municipaux,

Après le splendide Centre sportif des Cherpines, la commune de Carouge a le grand plaisir de vous convier, pour ce 7^{ème} tournoi des élu-e-s, dans le cadre « légendaire » du stade de la Fontenette, route de Veyrier 53, Carouge.

Les matches se dérouleront sur un quart de terrain de football et opposeront des équipes de 4 joueurs de champs plus un gardien.

Le rendez-vous des équipes est prévu à 08h15 au stade de la Fontenette, début des matches à 09h00 précises. Des vestiaires seront à votre disposition. Des possibilités de stationnement sont prévues, toutefois, nous ne pouvons que vous encourager à pratiquer le covoiturage et l'utilisation des transports en commun, afin de faciliter l'accès au site.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'inscription vous permettant d'inscrire votre équipe, ainsi que le nombre de personnes participant au repas qui sera servi à la fin du tournoi. Afin de faciliter notre organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner avant le 18 mai 2012, dernier délai.

Le prix du repas est de Fr. 16.-- par personne. Une facture vous parviendra après la manifestation, tenant compte du nombre d'inscrits.

Nous remercions par avance les communes de bien vouloir solliciter les associations d'anciens élus qui pourraient être intéressées par ce tournoi.

Dans l'attente de vos nombreuses inscriptions et du plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Elus, nos meilleures salutations.

*Stéphanie Lammar
Maire »*

M. BONFANTI : nous souhaiterions que M. PROGIN, s'il n'y voit pas d'inconvénient, s'occupe de l'organisation de cette future équipe de Lancy.

M. PROGIN : oui, M. le Président.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : en réponse à la question de M. GOLAY, posée lors de la dernière séance du Conseil municipal, concernant le stationnement d'un camion au chemin de la Colline, je peux vous informer que nos agents de police municipale (APM) sont intervenus depuis le 4 novembre 2011 auprès du propriétaire dudit camion, qui n'avait pas bougé depuis lors. Malheureusement, étant stationné correctement en zone blanche et de manière légale sur la voie publique, ils n'ont pas pu contraindre le propriétaire à déplacer son véhicule, surtout que celui-ci se montrait peu coopératif envers les riverains et les APM. Toutefois, il a été constaté que ce véhicule n'était plus stationné à cet endroit depuis le 14 avril.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

J'aimerais également vous donner des nouvelles de la construction PC à Anneville où sont logés des requérants d'asile. A ce jour, il n'y a rien à signaler de la part de la gendarmerie, de la sécurité privée ou des APM. Selon la sécurité privée, il n'y a aucun problème de voisinage signalé et il est même constaté, selon les dires des agents de sécurité, que certains habitants prennent la peine de saluer ces personnes. A ce jour, il y a 44 requérants qui logent dans cet abri.

Vous aurez reçu sur vos places le programme du festival Mai au Parc qui se déroulera du 11 au 13 mai 2012 dans le parc Bernasconi. Vous êtes invités au vernissage de l'exposition et du festival le vendredi 11 mai à 18h30 ainsi qu'à une visite commentée de l'exposition qui se déroulera le dimanche 13 mai à 16h00.

Vous aurez également trouvé sur vos places une information qui a été distribuée aux habitants riverains du chemin des Palettes concernant l'intervention artistique d'Etienne Krähenbuhl déposée sur le terre-plein central de ce chemin le 17 avril. Cette intervention a provoqué beaucoup d'intérêt de la part des gens du quartier et beaucoup de réactions aussi bien positives que négatives, ce qui est un but en soi avec une telle démarche. Malheureusement, la voiture qui servait de socle à la météorite a été incendiée par des inconnus dans la nuit de vendredi à samedi. Neuf œuvres du même artiste seront déposées sur toute la commune et feront partie d'un parcours sculptures en lien avec l'exposition qui se déroulera en même temps à la Ferme de la Chapelle. Ces œuvres ont été prêtées par l'artiste et demeureront en place jusqu'en août. Une information à la population se fera à travers différents moyens.

Enfin, suite à la décision d'acquisition d'IPAD pour chaque Conseiller municipal, vous avez reçu sur vos places un courrier vous précisant les modalités de mise à disposition de cet appareil. Il y aura également une séance d'information le 24 mai prochain, juste avant le Conseil municipal, à 19h30 pour les personnes qui rencontreraient encore des problèmes avec cet appareil.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 4 avril 2012 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**

**a) Modification des limites territoriales entre les communes de Lancy et d'Onex (PLQ
29'473 - Pré-Longet/Onex/Lancy)**

Mme RICHERT présente le sujet :

Pour rappel, le PLQ 29473 date de quatre ans. Actuellement entré en force, il prévoit des immeubles à cheval sur les deux communes. Il se révèle logique de définir la commune de résidence des habitants de ces nouveaux immeubles.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

La commission est informée de l'acceptation par le Conseil municipal d'Onex d'effectuer une modification des limites communales entre Onex et Lancy. Le Conseil municipal de Lancy doit donc aussi se prononcer.

Il est spécifié qu'actuellement la commune est en attente d'un complément d'information à propos du bassin de rétention prévu dans ce projet. Elle préavisera favorablement le dossier dès le renseignement obtenu indépendamment du changement des limites.

Plusieurs membres de la commission, sensibles au problème posé par le changement de frontière pour un propriétaire de notre commune, demandent de surseoir au vote.

Il est rappelé que la réflexion doit se faire selon une vision générale de la situation.

Il est remarqué également qu'une bonne dizaine d'années s'écouleront avant que les premiers immeubles sortent de terre et que, de plus, actuellement, plusieurs blocages entravent le projet, pour plusieurs raisons.

Le propriétaire lanciais a ainsi le temps de se retourner et de trouver la solution la plus intéressante pour lui.

La proposition de surseoir est refusée par 2 voix pour, 0 abstention, 6 voix contre.

La proposition de modification des limites territoriales entre les deux communes est acceptée par 6 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

M. GOLAY : notre groupe va refuser cet arrêté pour la simple et bonne raison que modifier les limites territoriales d'une commune selon des plans localisés de quartier ne nous paraît pas quelque chose d'essentiel.

On aurait pu l'imaginer pour une école, quelque chose où il y a un intérêt général pour la commune, mais lorsqu'on parle de construction de logements, même si le MCG, vous le savez tous, est pour du logement à Genève. On n'empêche absolument pas les constructions de se faire et, même, on ne les critique pas. Mais on estime que ce n'est pas un élément essentiel de modifier des limites territoriales de commune simplement pour des constructions de logements au gré des futurs promoteurs qui ont des projets en cours.

Donc, on estime que ce n'est pas un élément suffisant pour que l'on modifie ces limites territoriales. C'est pour cette raison qu'on refusera cet arrêté.

Mme VERGAIN :

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues,

Permettez-moi d'intervenir à nouveau sur ce sujet, même si certains diront que je ne suis plus directement concernée par le problème.

Suite au rapport de commission de la séance du 4 avril dernier, de nombreux points me semblent encore obscurs.

Certes, le problème de l'imprimerie existe, mais ce n'est pas la seule personne concernée. Avez-vous seulement consulté les gens touchés par ce changement ? De nombreuses réactions négatives fusent dans le quartier où je suis née.

Alors pourquoi vouloir absolument mettre la charrue avant les bœufs ? Pourquoi tant de précipitation ? Le remaniement des communes pourrait très bien être réalisé au moment de la mise en œuvre des nouvelles constructions.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

En raison de ce qui précède, malgré que je sois convaincue du bienfondé de ce remaniement communal, je m'abstiendrai donc de prendre position lors du vote, étant trop impliquée par ce sujet.

M. FONTAINE : comme je l'ai dit en commission, on a une différence d'impôt entre Lancy et Onex. Je ne suis pas d'accord, en tant que Conseiller municipal, d'imposer, même si ce n'est que pour 20/100, quelques centaines de francs en plus à quelques habitants actuels qui sont touchés par ce changement de frontière. Aujourd'hui, nous allons, nous les trente-cinq que nous sommes, imposer à quelques familles qui ont des revenus, qu'on ne connaît pas, mais de toute façon on va imposer un certain montant d'impôt supplémentaire juste parce qu'il y a une différence de fiscalité entre Lancy et Onex.

Je ne pense pas que l'on puisse, nous, les trente-cinq que nous sommes ici, dire : nous décidons de mettre le trait ici, de toute façon il ne va rien se passer avant dix ans, on change de trait parce que c'est mieux, c'est plus droit, c'est plus carré, on va vous imposer à tous de payer pour un revenu de Fr. 50'000.-- à Fr. 100'000.--, Fr. 300.-- à Fr. 600.-- d'impôt annuel en plus, juste parce que nous, trente-cinq ici présents, nous l'avons décidé.

Réfléchissez bien avant de voter, parce que si on nous imposait, à nous tous là, x centaines de francs supplémentaires sur nos impôts, je ne pense pas que l'on serait contents. On se bat pour des petits montants, on parle d'économie pour faire des achats, et là on va imposer cela parce que c'est mieux, la ligne est plus droite, nous ici présents, vous Messieurs-dames qui allez voter positivement à cela, vous allez imposer à ces gens des centaines de francs d'impôt en plus. Et cela, je m'y refuse.

Mme CASUTT : c'est surtout par rapport aux habitants du quartier et à la manière dont cela a été mené. Je trouve dommage car cela fait des années qu'on en parle. Certains promoteurs avec les communes décident de changer les frontières et on a l'impression que les habitants du quartier n'ont pas été intégrés, n'ont pas pu participer aux discussions. On n'est pas allé les voir, on n'a pas essayé de négocier avec eux avant de prendre ces décisions. C'est juste une histoire entre les communes et les promoteurs. Donc je trouve un peu dommage vis-à-vis de la population de la manière dont cela a été traité de la part des Conseillers administratifs.

M. CALABRESE : j'ai une interrogation par rapport aux propos tenus ce soir. Sauf erreur de ma part, ce PLQ est passé au Conseil municipal, et cette donnée du problème est présente depuis le début. J'entends bien, on peut surseoir, surseoir, surseoir, mais le jour où il y aura une autorisation de construire, on aura de nouveau cette question à voter. Cela m'étonne que l'on se pose ces questions maintenant.

Mme FLOREY BARDET : effectivement, on en a déjà parlé une première fois. On avait laissé en suspens cette question et attendu que la Ville d'Onex se soit déterminée sur cette question. Onex a pris sa décision, elle a accepté. Je pense qu'on est quand même capable de prendre une fois pour toute une décision par rapport à cette situation.

M. GOLAY : je pense que le fait que l'on ne modifie pas les limites territoriales n'a aucune incidence sur le plan localisé de quartier, les immeubles vont se construire.

Ensuite, ce sera à l'Administration fiscale de faire son pointage pour savoir où et qui se trouve sur la Commune de Lancy et sur la commune d'Onex. Je pense que s'il y a une pièce qui est coupée en deux, le calcul se fera en fonction du nombre de mètres carrés, je ne sais pas comment cela se calcule, mais ce ne sera pas le premier immeuble du canton qui aura une allée sur une commune et une autre allée sur une autre commune. Je pense que l'on ne doit pas avoir ce souci qui est le travail de l'Administration fiscale, ils ont assez d'experts qui peuvent se pencher là-dessus.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Il y a aussi tout le suivi, il faut aller changer ses papiers, il faut passer à l'OCP. C'est quand même un inconvénient majeur pour ces gens. Il y a peut-être des Lancéens d'origine sur cette partie-là, on va leur dire : aujourd'hui, vous n'habitez plus la commune, vous avez choisi, parce qu'il y a des promoteurs qui ont souhaité y construire un immeuble à cheval sur les limites territoriales. Je pense que ce n'est pas très sérieux.

Il n'y a pas un intérêt majeur pour la commune à modifier. Comme je l'ai dit auparavant, ce serait une piscine communale, il manquerait un bout, on pourrait éventuellement discuter, quand il y a un intérêt public général. Là, ce n'est pas le cas. Comme l'a dit notre collègue FONTAINE, on vous invite à refuser cela.

M. MATHIEU : pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Je vois assez mal imposer les gens à 45 cts pour leur salle de bains à Lancy et à 50 cts les chambres à Onex. C'est bien notre rôle de trancher sur cette question.

C'est vrai que ce n'est pas agréable pour les gens concernés par ce changement. Mais j'ai bien compris le discours de M. FONTAINE, il y aura l'effet inverse, des gens passeront à Lancy et y gagneront. Tant mieux pour tous les gens qui viendront sur la commune de Lancy.

Et au risque de répéter ce qu'a dit M. CALABRESE, on a vu le plan localisé de quartier, on sait où on en est, il faut continuer à avancer, donc tranchons une bonne fois pour toute cette question.

M. HAAS : j'aimerais ajouter un dernier point. C'est clair que pour nous, au niveau du groupe, la situation qui a été exposée à titre individuel par notre collègue nous touche. En même temps, au niveau de ce qui vient d'être dit, notamment par M. MATHIEU et du contexte global de cette situation, si une modification des limites territoriales a été demandée et qu'on doit en décider, c'est bien qu'elle a une légitimité.

Par souci de clarification, d'autant plus que si on le définit maintenant, tant pour les personnes concernées que pour les projections fiscales sur lesquelles je crois très sérieusement qu'il n'y a pas de vrais fondements ce soir, parce que les gens qui choisiront d'habiter là connaîtront la situation en temps voulu et donc décideront ou pas de venir ici.

On avait aussi parlé d'un volet qui était lié à une zone commerciale et - sous réserve qu'évidemment on laissera une marge de manœuvre à nos représentants par rapport à l'aspect qu'a évoqué Mme VERGAIN - je pense qu'il faut également aller de l'avant sur cette décision.

M. BAERTSCHI : juste une correction aux propos de M. GOLAY. Ce n'est pas du tout les promoteurs qui sont derrière nous et qui nous disent de faire vite parce que tant qu'on n'aura pas modifié la frontière ils ne pourront pas construire.

Je rappelle que les promoteurs n'y sont pour rien. C'est le département qui a fait le plan localisé de quartier et non pas les promoteurs. En second lieu, c'est bien un accord entre les exécutifs d'Onex et de Lancy, c'est là-dessus que nous venons ce soir et l'accord disait, cela date de quelques années, que tant que le PLQ resterait comme cela on n'allait pas s'énerver. En revanche, dès qu'il y aurait une première autorisation qui serait demandée, là nous interviendrions et c'est ce que nous faisons tout à fait logiquement.

L'arrêté 6a) est accepté par 18 oui, 9 non et 4 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 26 avril 2012**b) Annulation d'une décision du Conseil municipal du 18 juin 2009 d'achat de parcelles au chemin des Verjus (Fr. 30'211.50)**
=====

Mme RICHERT présente le sujet : le souhait de créer un cheminement piétonnier sur une partie du chemin des Verjus dans le virage proche du chemin des Liserons et le croisement avec le chemin Haccius avait décidé le Conseil municipal d'acheter des parcelles de la propriété Vodoz. Ce cheminement a finalement été refusé pour des raisons écologiques. Le projet a été déplacé, il est prévu de l'autre côté du chemin, en lien avec la construction de villas en cours et fait l'objet de cessions au domaine communal.

A l'unanimité, la commission décide d'annuler cet achat.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

c) Projet de voie de liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy
=====

Mme RICHERT présente le sujet : la commission reçoit M. MANTILLERI du Bureau EDMS mandaté pour réfléchir à ce projet.

M. MANTILLERI nous explique participer à différents projets au cours desquels il intervient avec son équipe en tant qu'animateur, médiateur, de manière à cerner les aspects concernant la pertinence, les coûts, la mise en place de ces projets.

Il propose à la commission une démarche de réflexion dite systémique. Cette démarche permet de synthétiser les idées exposées par chacun, de définir les objectifs communs, d'envisager la diversité des réalités ainsi que la pluralité des solutions. Plusieurs séances sont nécessaires. M. MANTILLERI anime les séances et en fait les procès-verbaux. La première séance sert de brainstorming, elle permet de s'exprimer sans préjugés. Entre les séances, l'équipe fait des recherches approfondies, établit des inventaires, étudie la faisabilité, cherche des solutions diverses qui tiennent compte de l'existant et des projets déjà en vue, évalue les frais de construction et d'exploitation. La démarche peut être arrêtée en tout temps.

La proposition de travailler selon la présentation faite par le mandataire intéresse vivement la plupart des membres de la commission.

Il est décidé que des séances supplémentaires seront prévues pour les membres de la commission de l'aménagement qui souhaitent participer à cette réflexion.

d) Présentation du projet d'aménagement sur le Camembert (PAV) par la Fondation Earth Focus
=====

Mme RICHERT présente le sujet : la commission reçoit M. CRAMER, Conseiller aux Etats ainsi que MM. PILET et RINALDI qui représentent la société XXL Green Project SA. Il s'agit d'un consortium de mandataires : bureaux d'architectes, d'ingénieurs et d'architectes paysagistes de Genève, qui fonctionnent indépendamment mais se sont réunis il y a une dizaine d'années. Cette société travaille notamment sur des projets en lien avec le développement durable, elle a réalisé une publication sur les écoconstructions. Elle souhaite déposer une Demande de Renseignements à propos du lieu dit le « Camembert ».

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Cette présentation en est au stade des hypothèses, mais elle a cela de particulier qu'elle manifeste la volonté d'informer en amont et de recevoir les premières réactions des partenaires et acteurs que sont les communes de Lancy, Carouge et la ville de Genève et qu'elle manifeste une volonté de réaliser des écoconstructions en adéquation avec le développement durable.

La société a été mandatée par la Fondation Earth Focus pour créer un centre de développement durable sur Genève. Le but de cette fondation est de promouvoir la défense de l'environnement et les notions de développement durable auprès des jeunes. Ce centre destiné à des expositions, des conférences sur cette problématique, fonctionnerait sur le modèle d'autofinancement, il comporterait un planétarium et une serre. Le Conseil d'Etat soutient ce projet. Le site du Camembert a été retenu.

Ce site du Camembert ou Praille Sud-Ouest (entre la route des Jeunes, la voie ferrée et le stade de Genève) est dévolu à une affectation mixte : activités mixtes et faible proportion de logements. Ce périmètre permet de regrouper des activités sportives, culturelles et des bureaux. Il est proche de la gare du CEVA, du stade, d'espaces publics prévus dans le plan du PAV. Outre la construction d'un centre de développement durable, la société XXL Project SA envisage la réalisation de trois niveaux de construction. Au rez-de-chaussée des activités, des espaces sportifs, des circulations. A l'étage, une esplanade reliée de plain-pied au plateau de Lancy, directement sur l'avenue Eugène-Lance avec un passage au-dessus des voies. Au sous-sol des espaces utilisés par la fondation pour des salles de conférences, des espaces didactiques. Une image en 3D montre que deux tours de 22 à 23 étages pourraient être envisagées. Elles seraient situées au-dessus de l'esplanade et seraient affectées à des bureaux.

Pour terminer, il est signifié que le terrain sur lequel repose ce programme est assez pollué, il devra d'abord être assaini en conséquence ; il est signifié également que les activités de fonctionnement devront faire l'objet d'études complexes.

La société XXL Green Project SA souhaite faire un PLQ qui implique la commune et qui corresponde au mieux à sa philosophie d'écoconstruction et de développement durable.

e) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet : rien d'intéressant à transmettre ce soir.

**7) COMMISSION CONJOINTE DES SPORTS ET DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES
LOCATIFS – Séance du 19 avril 2012– Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

Garantie de découvert pour le Grand-Lancy FC en vue de la fusion des deux clubs de football

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif explique la problématique de cette garantie, elle est assez compliquée puisque ce sont deux associations bénévoles qui sont soumises à la loi sur les fusions comme des entreprises.

La loi sur les fusions indique qu'un certain nombre d'obligations doivent être respectées comme des délais, des comptes validés par les associations et par un auditeur.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Une des complications relève du prêt sans intérêt de la commune au Grand-Lancy FC. Toutefois, il a été nécessaire de valider les comptes au 31 décembre 2011 et il est évident, au vu des roulements, qu'un découvert apparaît à cette date.

Or, un découvert est un obstacle selon la loi sur les fusions. L'argent en caisse permettrait de couvrir la dette mais c'est une question de comptabilité qui pose problème. Le comptable a dû au final signifier ce fait conformément à la loi sur les fusions.

Les délais sont très serrés, soit au 30 avril, en respect des délais de la fédération de football. Par ailleurs, il est nécessaire de garantir un délai d'un mois inhérent au contrat de fusion.

L'entrée en vigueur du nouveau club se ferait le 1er juillet 2012.

Le Conseil administratif a signé cette garantie de découvert sous réserve d'acceptation par le Conseil municipal. Si l'exercice en cours échouait, le projet serait reporté d'une année et les différents acteurs sont fatigués de mener ce gigantesque travail.

Après diverses questions des commissaires, le président passe au vote de l'Arrêté :

En faveur : 17 voix

À l'unanimité.

M. VINCENT : c'est vrai que l'on ne pouvait pas tellement refuser cette garantie ou sciemment le faire à cause de ce que cela aurait engendré comme problème, mais j'aimerais rappeler à ce Conseil municipal que nous verserons Fr. 750'000.-- chaque année à ce club de football, ceci sans prendre en considération les infrastructures mises à disposition gratuitement. Je pense que c'est estimé à une dépense de l'ordre de Fr. 1 million. J'invite les Commissions ad hoc à surveiller à l'avenir les dépenses de ces clubs de football. Fr. 1 million, cela représente à peu près 1% de notre budget. Je pense qu'il faut quand même avoir l'œil dessus.

L'arrêté 7) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

M. RENEVEY : j'aimerais remercier cette assemblée pour ce vote unanime. Et vous rappeler que demain soir à lieu la dernière assemblée générale pour valider le contrat de fusion et la mise en place définitive du club au 1^{er} juillet 2012.

**8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
– Séances des 9 janvier et 2 avril 2012 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Choix de la tablette pour les Conseillers municipaux

=====

M. ANNEN présente le sujet : le Conseiller administratif introduit le point de l'ordre jour se résumant à l'option à prendre entre les versions 2 et 3 de l'Ipad.

La différence de coût entre les package est de Fr. 30'120.- pour l'Ipad 2 et de CHF 38'420.- pour l'Ipad 3.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Après le constat des différences techniques entre les deux versions (processeur plus rapide, meilleure résolution, caméra, etc.) et la corrélation entre le prix et le besoin de l'utilisateur final, la commission retient à l'unanimité la version 2 de l'Ipad.

M. LANCE confirme que la commande de la tablette choisie sera passée et livrée d'ici à un mois.

b) Modification du règlement du Conseil municipal

=====

M. ANNEN présente le sujet : une commissaire demande la création d'une commission ad hoc afin de procéder à une refonte de l'entier du règlement.

Après un débat nourri, il est décidé que la Commission de l'administration se chargera de la refonte complète du règlement en prenant le temps de traiter ce dossier de fond et attend que les groupes politiques viennent avec leurs propositions lors de la prochaine séance traitant ce sujet.

Les questions suivantes ont été soulevées lors de la discussion :

- Commission ad hoc ou Commission de l'administration
- Ne pas tomber dans l'excès de détails et garder une certaine flexibilité
- Base de travail sur le règlement existant
- Adoption du nouveau règlement (vote en plénière et validation par l'autorité de surveillance des communes)
- Rôle du Bureau
- Soutien d'un juriste
- Mise à jour des termes plus valables
- Délai début 2013
- Règles de fonctionnement du Conseil

c) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : pas de divers.

**9) RESOLUTION DU GROUPE MCG POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FR. 50'000.--
POUR LE CLUB DES AÎNES**

Mme BARBEY :

***PROPOSITION DE RESOLUTION
Présentée par le groupe MCG***

***Demandant au Conseil municipal l'octroi d'une subvention
de 50'000 CHF pour le Club des Aînés***

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Vu les difficultés que rencontrent certains de nos aînés à satisfaire à leurs besoins financiers, il ne leur reste que peu d'autres possibilités pour se distraire et pour maintenir une vie sociale que de fréquenter le Club des Aînés.

Vu que la plupart des manifestations de ce dernier servent avant tout à éviter le délaissement de nos aînés et à leur occupation récréative, dans un esprit de bénévolat et sans but lucratif.

Vu l'augmentation constante du nombre de participants aux divers voyages proposés, majoritairement subventionnés par le Club.

Vu le peu de moyens financiers actuellement à disposition de l'organisation.

Vu son envie de continuer à s'occuper de nos seniors en leur proposant des activités de nature à leur apporter un certain réconfort et une vie sociale ouverte.

Vu le rapport du Président de l'association, alarmé par un déficit et craignant de ne pouvoir continuer l'activité du Club.

Le groupe MCG :

Invite le Conseil Municipal à octroyer une subvention de cinquante mille francs pour combler le déficit du Club des Aînés afin que cette organisation continue à bénéficier de l'attractivité dont elle jouit jusqu'à présent auprès de nos Aînés.

Faire en sorte que ces derniers puissent continuer à participer à une vie sociale sans être contraints de devoir s'enfermer dans un abandon, lequel se traduit, la plupart du temps, par une dépression pouvant coûter à la collectivité une somme d'argent sensiblement plus conséquente qu'une simple contribution.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : nous sommes ravis que le MCG témoigne de son souci pour les aînés de la commune, point qui nous tient également très à cœur. Toutefois, si le principe d'une réflexion sur la manière de contribuer à leur bien-être et à leur intégration optimale au sein de la communauté nous apparaît indispensable, nous avons quelques réserves quant à l'objet de la présente résolution.

Tout d'abord, si le club des aînés a récemment exprimé son souhait d'accroissement de subvention lors d'une séance de la Commission des affaires sociales, le montant de cette subvention n'atteignait pas le montant évoqué ici et il faut savoir que cette augmentation de subvention est exclusivement destinée à financer pour moitié six sorties annuelles coûtant Fr. 120.-- chacune par personne.

A ce tarif, même avec la subvention, les sorties restent inaccessibles à bon nombre d'aînés et il serait bon de réfléchir aux moyens permettant aux aînés vivant dans les conditions les plus précaires d'accéder également à ces loisirs.

Par ailleurs, nous pouvons légitimement nous interroger sur l'accent majeur mis sur l'organisation de sorties - relativement onéreuses - par le club des aînés, point qui a d'ailleurs été soulevé lors de la récente audition du président du club par notre commission des affaires sociales, et de voir si d'autres initiatives ne contribueraient pas également à permettre aux aînés de sortir de leur isolement et éviter les affres que Mme BARBEY vient de nous énoncer.

La Commission des affaires sociales avait par ailleurs relevé, dans ce sens-là, la non-adhésion du club des aînés à l'association faîtière cantonale des associations et clubs d'aînés, la FGCS. La « Fédé » propose d'une part à ses membres des billets permettant d'accéder à de

Séance ordinaire du 26 avril 2012

nombreuses manifestations à des prix défiant toute concurrence et s'est d'autre part engagée dans une réflexion pour que les associations d'aînés ne développent pas que des activités permettant à leurs membres de se retrouver entre eux et participent ainsi à une certaine « ghettoïsation » des aînés.

Des initiatives de Lancy en faveur des aînés ayant récemment été saluées dans plusieurs médias, il nous semble important de continuer notre réflexion autour des besoins et apports des aînés dans la communauté locale pour s'y adapter au mieux et donc de renvoyer la question en Commission des affaires sociales.

M. PROGIN : sur le fond, nos amis du MCG souhaitent soutenir cette association, fort bien, sauf que visiblement ils se sont fait brûler la politesse par le Conseil administratif qui avait déjà entendu leur requête et a augmenté cette subvention précédemment. Alors maintenant ils nous sortent un montant encore plus haut. De cela, je pense que, comme l'a dit Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, nous en parlerons en commission ad hoc.

Sur la forme, je ne vois pas en quoi ce texte est une résolution, puisqu'il ne demande pas au Conseil administratif d'acheminer une demande du Conseil municipal en vue de faire quelque chose, mais il sollicite quelque chose directement du Conseil administratif. Je pense que nos collègues du MCG se sont trompés de forme et qu'ils voulaient rédiger une motion. Une fois qu'elle sera présentée comme motion, nous pourrons l'envoyer en commission.

M. ANNEN : le groupe PLR soutiendra ce renvoi en commission. Il nous apparaît un peu bizarre qu'on fasse une demande de subvention directement au Conseil municipal sans suivre les voies habituelles et il y a une analyse qui doit se faire dans la Commission ad hoc des affaires sociales.

Mme CASUTT : pour ma part, je ne comprends pas cette procédure. Si on commence à dire de combien ont besoin les associations au niveau de leur subvention, c'est une manière de s'ingérer dans leurs affaires.

Jusqu'à présent, quand les associations ont eu besoin de quelque chose, elles sont venues d'elles-mêmes le demander. Là on peut discuter et regarder si cela est justifié ou non. Ce n'est pas à nous, en tant que Conseiller municipal, d'aller dans les associations, décider de ce qu'on va leur donner en plus. Ils vont devoir organiser des choses, alors qu'ils n'ont peut-être pas envie de faire plus qu'ils ne font maintenant. Cela demande quand même du travail d'organiser certaines choses.

Je suis vraiment étonnée de cette manière de procéder, de surcroît pour un parti qui est toujours en train de dire qu'il faut faire attention à ce qu'on fait avec les deniers publics. Qu'on attende que les associations fassent leur demande. C'est à elles de faire leur demande, ce n'est pas à nous de décider de combien elles ont besoin et de ce qu'elles vont devoir faire avec l'argent.

Pour ma part, je n'entrerai même pas en matière sur cette résolution.

Mme FLOREY BARDET : je rejoins les propos de Mme CASUTT, dans le sens que l'idée est bonne par rapport à une aide, et pour avoir entendu le Président du club à la Commission des affaires sociales. Toutefois, je pense qu'il est nécessaire de renvoyer cela en commission, afin d'en discuter parce qu'effectivement ils ont d'autres besoins qui nécessitent un peu plus d'écoute que la simple attribution d'un montant de subvention. Ce n'est pas à nous de définir le montant, c'est à eux d'exprimer quels sont leurs besoins.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Mme REY : cet après-midi, j'ai eu un message de M. BOREL, qui était furieux. C'est un ancien conseiller municipal, donc il connaît tous les rouages de la politique. C'est un homme qui ne souhaite pas qu'on lui brûle la politesse pour la simple et bonne raison que jusqu'à présent, chaque fois qu'il a eu besoin de demander quoi que ce soit, il l'a fait directement aux personnes intéressées.

Il se trouve qu'il a envoyé un courrier au Président du Conseil municipal qui n'a pas ouvert le sien aujourd'hui et au Conseil administratif qui ne l'a certainement pas reçu aujourd'hui, pour expliquer cette situation et qu'il trouvait intolérable que l'on fasse de l'ingérence dans ses affaires. En tant que Président, il est adulte et suffisamment grand pour se charger de faire ses demandes lui-même.

Je n'entrerai pas en matière parce que je suis devenue membre de ce club. Pour moi, vous pouvez augmenter le montant, cela me conviendra tout à fait, mais je ne le voterai pas puisque je fais partie de ce club.

Je me fais l'écho et la rapporteuse de M. BOREL, qui n'en a pas besoin à vrai dire, mais qui était fâché et qui ne pouvait pas être là ce soir pour le dire à tout un chacun. A l'avenir, évitons de nous occuper de ses affaires et laissons-le gérer cela tout seul.

Mme GOMEZ : j'allais dire qu'effectivement, à ma connaissance, la commune n'avait pas reçu de demande de subvention de la part du club des aînés, mais notre collègue vient de préciser que M. BOREL n'avait pas apprécié la chose.

Pour le groupe socialiste, nous demanderons le renvoi en commission afin de discuter des problématiques des aînés de manière plus générale.

M. GOLAY : j'aimerais rappeler comment le MCG est arrivé à déposer cette demande.

M. BOREL, rencontré de manière informelle et soucieux de savoir si le bien-être de nos aînés était de mise à Lancy, nous a indiqué, sauf erreur sur notre stand, que cela allait bien mais qu'il lui manquait environ Fr. 40'000.-- pour organiser des sorties et pouvoir répondre à toutes les demandes.

Donc on a soulevé le problème, et là je pense que ce sera confirmé par le Conseiller administratif en charge des finances. Il a été demandé d'entendre M. BOREL à la Commission des affaires sociales où il a fait état de ces Fr. 40'000.-- qui lui manquaient. Cela figure dans le procès-verbal, ce n'est pas sorti d'un chapeau avec un lapin. Vous pouvez vous référer à ce rapport où vous constaterez qu'il n'y a pas eu de suite à cette demande. La commission, j'ai été sidéré en lisant ce procès-verbal, ne s'est pas penchée sur cette demande par la suite lors du débat.

On s'est dit alors que, comme la commission n'avait pas réagi, on allait le demander pour que ce soit inscrit au budget si nécessaire.

Et M. BOREL, je tiens à le dire devant cette assemblée, m'a remercié pour cette intervention. Donc je ne sais pas quel discours il tient et quel comportement il a, je regrette qu'il ait deux discours différents, parce qu'il a tendance à nous faire passer dans l'un pour les bons et dans l'autre pour les méchants qui s'ingèrent dans ses affaires.

La seule chose que le MCG souhaite, c'est que nos aînés sur Lancy puissent participer pleinement à des sorties.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Vous souhaitiez renvoyer cette résolution à la Commission des affaires sociales, on en prend note, tant mieux, ce sera intéressant. Mais étudiez aussi dans ce cas ce qui se passe dans une commune beaucoup plus sociale que Lancy qu'est la Commune d'Onex. Je peux vous le dire, ma mère habite sur cette commune, elle a 74 ans et elle me dit que tous les mois, elle a un repas organisé par la commune, que c'est fantastique, qu'elle rencontre ses copines avec qui elle peut discuter. Il y a deux sorties organisées par année.

Je veux bien que Lancy soit aussi restrictive sur les deniers publics, mais je pense que si une commune comme Onex, il faudra peut-être l'étudier, je ne sais pas si c'est mieux, mais en tout cas à entendre certains échos, il semble qu'il y ait beaucoup plus de sorties d'un côté que de l'autre ou en tout cas des repas.

Etudions ce qui se passe ailleurs pour faire une comparaison, cela peut être intéressant de voir si l'on peut faire plus et si nos clubs des aînés se limitent à faire avec les moyens qu'on leur donne ou s'ils ont des souhaits plus importants.

Maintenant si M. BOREL n'en veut pas, on en prend note et qu'il ne vienne plus se plaindre sur nos stands ou de manière informelle envoyer un message par la suite à certains alors que moi-même je ne l'ai pas reçu. La moindre des politesses aurait été d'adresser une lettre au Conseil municipal, parce que c'est un sujet qui figure à l'ordre du jour depuis quelques jours.

Mme JUILLET VAN DER LINDEN : M. GOLAY est relativement mal informé sur ce que propose la Commune. Il n'y a pas que le club des aînés qui propose des activités, en particulier en ce qui concerne les repas. Il y a l'atelier d'alimentation qui est organisé par le service social de la Ville de Lancy, qui organise également deux fois par mois des repas à l'intention des aînés pour lesquels ces derniers paient une contribution symbolique de Fr. 5.-- par repas.

La question qui a d'ailleurs été évoquée lors de la Commission des affaires sociales, c'était la quasi exclusivité de l'activité de sorties que le club des aînés organisait. Vous avez mentionné que votre maman bénéficiait de deux sorties avec Onex, ici il est question de six sorties, à Fr. 120.-- l'une, ce n'est donc pas rien. De surcroît, comme les personnes paient la moitié de ces sorties, cela reste Fr. 60.-- et pour une personne qui a juste son AVS, c'est quelque chose d'inaccessible.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faudrait déjà avoir une réflexion sur comment permettre à des personnes, dignement, d'avoir accès à ces sorties sans avoir l'air de quémander.

Par ailleurs, six sorties par année pour justement la quasi exclusivité de cette activité-là, exception faite d'activités de loto, jeux de carte et de scrabbles qui sont fréquentées par des habitués, cela me semblerait mériter une réflexion. Et pour avoir été plusieurs fois invitée à participer aux activités de la Fédération genevoise des clubs des aînés, j'ai pu m'apercevoir qu'ils ont aussi un grand dynamisme à ce niveau-là qui pourrait mériter que la Commune s'y intéresse ou s'en rapproche, parce que cela peut donner accès à quantité de manifestations, que ce soit de manifestations de cirque, de spectacle, de théâtre, musique, etc. Ce sont aussi, me semble-t-il, des prestations susceptibles d'intéresser nos aînés.

Je vais d'ailleurs signaler que, tout récemment, les Amis de l'Orchestre de Suisse romande ont fait passer des billets via le Conseil municipal qui ont pu être distribués à des aînés de la commune pour aller voir gracieusement une prestation au Conservatoire de musique.

Je pense qu'il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier et que, à ce titre, il faut avoir une réflexion au niveau de la Commission des affaires sociales. Si nous ne l'avons pas eue le soir où nous avons auditionné M. BOREL, c'est que notre ordre du jour impliquait une visite

Séance ordinaire du 26 avril 2012

de la Florimontaine immédiatement après. Mais ce n'est pas du tout que le sujet nous désintéresse.

M. VINCENT : je me demandais s'il allait falloir attendre jusqu'au 17 juin, date de l'élection cantonale, pour qu'à chaque Conseil municipal, le MCG arrive avec des résolutions, une fois flattant les aînés, une fois agressant les réfugiés politiques, une autre fois favorisant les Lancéens qui sont les victimes de ce canton.

Arrêtons ce jeu-là, il y a des commissions qui existent, on peut faire des motions, mais pas qu'à chaque Conseil municipal, il y ait une résolution, qui va flatter quelques égos, qui arrive sur ces tables.

M. PERRENOUD : j'écoute vos débats depuis l'arrière de cet hémicycle. Apparemment, au niveau politique, les aînés sont une source de vote et de pourcentage parce que vous vous battez entre certaines personnes pour savoir qui est le plus auprès des aînés et qui est le moins. Non, écoutez, on parle de Fr. 50'000.--, on renvoie cela en commission, on écoute M. BOREL, s'il a besoin de Fr. 50'000.--, on lui donne Fr. 50'000.-- et on arrête de discuter.

On a eu un débat pour Fr. 200'000.-- pour des traits sur la route et on rechigne pour Fr. 50'000.-- pour les aînés. Renvoyons cela en commission pour en discuter calmement et s'il a besoin de Fr. 50'000.--, donnons-lui Fr. 50'000.--.

M. GOLAY : je remercie Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN de ses explications.

Permettez-moi de ne pas laisser passer les propos de notre collègue. Je pense qu'après le 17 juin, vous continuerez à avoir des résolutions ou des motions du MCG. Si vous n'êtes pas une force de propositions, nous, nous le sommes. C'est la différence entre vous et nous.

Nous, nous nous soucions pleinement des citoyens de cette commune, contrairement à l'un des PLR. En tout cas, les propos qu'il tient ne sont pas du tout corrects. Nous, on part d'une bonne intention au départ.

Et ce qui est vexant, ce n'est pas le fait de vouloir s'ingérer dans les affaires du club des aînés. Ce qui est vexant, c'est la réaction du président. Qu'il dise « on n'en a pas besoin, le MCG s'est trompé », on veut bien l'admettre, on fait peut-être une erreur ce soir, on ne le sait pas. La question est surtout que l'on propose quelque chose et il devrait nous dire : merci, on est désolés, mais on n'en veut pas. Là, on comprendrait un petit peu mieux que des e-mails échangés d'une manière assez agressive. Je ne comprends pas ce comportement pour un président d'une association. Je fais confiance aux propos de notre collègue. Je pense que la langue française est suffisamment riche pour que ce soit dit d'une autre manière.

M. LANCE : à titre d'information, j'aimerais vous rappeler que sur les comptes 2011, nous avons versé Fr. 9'500.-- au club des aînés. A la demande de M. BOREL, qui est venu trouver le Conseil administratif l'été passé, nous avons prévu Fr. 20'000.-- au budget 2012. Si vous proposez maintenant Fr. 50'000.--, cela représente effectivement un gros écart.

M. BAERTSCHI : plusieurs personnes ont demandé le renvoi à la Commission des affaires sociales. Je vous rends attentifs au danger de cette procédure, pour la simple et bonne raison que vous entrez, d'une part, dans le domaine du Conseil administratif. Ce n'est peut-être pas dramatique, mais admettons que la Commission des affaires sociales s'occupe de décider du montant de la subvention pour le club des aînés, et qu'elle soit refusée. Que va-t-on en retirer ? Qu'il ne faut justement pas augmenter la subvention ? Alors que nous sommes prêts à entrer en matière pour une éventuelle augmentation en fonction des demandes de M. BOREL. Je crois qu'il ne se prive pas de venir nous le demander quand il le faut.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Je vous rends juste attentifs au fait que la décision d'une commission qui ne devrait pas en principe la prendre, ne sera pas très valable et surtout risque d'être contre-productive dans la mesure où ce serait refusé. Et si c'est accepté, que cela signifie-t-il ? C'est un ordre au Conseil administratif de donner Fr. 50'000.-- ? On fonctionne de manière plus souple avec les représentants des associations. J'ai un peu peur de figer quelque chose, imaginons encore 15 résolutions qui disent : on aimerait tant pour cette association et tant pour cette autre. Cela commence à être compliqué et le côté illégal de l'opération me semble réel.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : au vu de ce que M. BAERTSCHI vient de dire, mais aussi au vu des interventions de certains de mes collègues concernant la nature de cette résolution et de la relative inadéquation par rapport à notre mandat ici, je propose plutôt que soit reprise en Commission des affaires sociales, comme le suggérait Mme GOMEZ, la question des aides apportées par la commune aux aînés, des apports aussi de la commune aux aînés, et que l'on ait quelques lignes directrices sur notre politique par rapport à cette question.

Mme GOMEZ : au vu de la réaction de M. BOREL et des différentes prises de position dans cet hémicycle ainsi que du Conseil administratif, je propose que la résolution en tant que telle ne soit pas renvoyée en Commission, on peut voter sur le montant de la résolution, charge à M. BOREL de faire la demande qui lui sera nécessaire en fonction des besoins du club et en fonction aussi des activités qu'il peut proposer - puisqu'en l'occurrence je pense que c'est aussi ça de réfléchir à une politique sociale qu'elle soit pour les aînés ou pas, c'est de voir si les demandes de budget correspondent à une politique sociale que la Commune a envie de développer.

Je propose de ne pas renvoyer la résolution en tant que telle en Commission mais que soit traitée uniquement la question de la politique sociale.

M. HAAS : j'ai juste une remarque sur la légitimité et le bien-fondé d'une démarche de ce type, pas de problème, mais on a une responsabilité politique d'avoir une vision transverse et une cohérence au niveau de l'ensemble des subventions.

Si on part avec des initiatives de ce type sans avoir de vision globale au niveau des budgets et des finances, à mon avis c'est autrement plus préoccupant que d'avoir des échanges sur la légitimité ou pas. Il faut aussi savoir si on a les moyens, pour ne pas que cela se fasse au détriment d'autres, et qu'il y ait une vision financière globale.

M. ANNEN : je rappellerai qu'une résolution, une motion ou une motion d'ordre quelle qu'elle soit, peut être traitée dans une commission sans pour autant accepter un montant ou le refuser.

J'ai quand même été choqué de voir que l'on faisait le débat aujourd'hui qui devrait se faire en commission en invectivant des personnes qui n'étaient pas là en se disant qu'eux ils feront mieux que les autres.

Débattez de cette résolution aux affaires sociales, cela ne posera aucun problème. Mais ce n'est pas le lieu, ici, de débattre d'un sujet alors que nous n'avons pas toutes les informations en mains pour pouvoir débattre de manière constructive.

M. PROGIN : une remarque sur la forme. Pour moi une résolution, c'est mandater quelqu'un d'autre que le Conseil administratif. Pour mandater le Conseil administratif, c'est une motion qu'il faut utiliser. On ne peut même pas l'utiliser pour cela, car ce texte traite uniquement d'une demande au Conseil administratif et la forme pour demander quoi que ce soit, cela

Séance ordinaire du 26 avril 2012

s'appelle une motion. Donc, on ne peut que la refuser puisqu'elle n'est pas adéquate, à moins qu'elle soit transformée en motion.

M. GOLAY : nous déposons un amendement pour la transformer en motion.

M. RENEVEY : en réaction à ce que vient de dire M. GOLAY, une motion exige d'être présentée avant le Bureau du Conseil municipal. Si d'aventure le MCG souhaitait passer cette résolution en motion, il faudrait le faire lors du prochain Conseil municipal.

M. BONFANTI : la résolution est retirée.

10) RESOLUTION DU GROUPE UDC DEMANDANT DE PREVOIR DES PLACES DE PARC POUR LES ENTREPRISES DE LA FUTURE ZONE MACARONS DU PETIT-LANCY

M. PERRENOUD :

*Projet de
RESOLUTION
présenté par le groupe UDC Lancy*

*demandant de prévoir des places de parc
pour les entreprises de la future zone macaron du Petit-Lancy.*

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Lancy considérant :

Que la zone macarons du Petit-Lancy est actuellement à l'étude ;

Que des commerçants du Petit-Lancy ont un besoin de charger et décharger de lourdes charges de leurs véhicules ;

Qu'en application avec la loi, ils ne peuvent pas se garer sur les trottoirs publics même de courte durée ;

Que le manque de places de chargement leur occasionne des pertes de temps, donc d'argent ;

Que la conjoncture n'est pas dans une meilleure période pour les petits commerces :

Invite le conseil administratif

A réfléchir sur l'opportunité de créer des places réservées aux commerces proches de ceux-ci afin de leur faciliter le déplacement des charges et ainsi leur créer la possibilité de continuer leurs activités.

M. PERRENOUD : dans cette zone, nous avons des marbriers qui ne peuvent pas se garer devant leurs commerces. Il y a aussi des carreleurs qui doivent porter des sacs de ciment, du carrelage, etc. Beaucoup de commerçants ont de lourdes charges à porter et ils ne peuvent pas se parquer correctement devant leur commerce.

Si cette zone macarons était dédiée aux agents de police municipale, il y aurait une certaine discussion avec les commerçants et on sait qu'ils sont très ouverts à fermer les yeux si un chargement dure quelques minutes, mais avec la zone bleue et la Fondation des parkings, la négociation c'est zéro.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

Pour que les commerçants puissent continuer à faire leur commerce, nous présentons cette résolution qui j'espère sera acceptée et que l'on puisse en débattre prochainement dans une commission.

M. RENEVEY : de toute façon, vous serez saisis, devant la Commission des travaux et constructions, d'un crédit d'investissement comme pour la zone macarons du Grand-Lancy. Ce crédit comprendra les marquages, les signalisations horizontales et verticales, le plan également de ce qui est prévu pour cette zone macarons du Petit-Lancy.

Dans le cadre de cette discussion, le point sur les places pour les commerces sera discuté puisqu'elles sont prévues à l'intérieur de ce plan qui sera soumis à la Direction générale de la mobilité.

C'est quelque chose qui sera de toute façon discuté dans le cadre de cette commission.

M. PROGIN : je pense que de toute façon, cela sera débattu en commission, c'est pour cela que je proposerai de renvoyer à la Commission des travaux et constructions. En ce qui concerne les places réservées aux entreprises, il est évident que l'on ne peut pas privatiser le domaine public. La seule option qu'on aurait, c'est de créer des places livraison, mais elles ne pourront pas y stationner à demeure, cela c'est une certitude.

Mais comme je l'ai dit, on va renvoyer cela en commission.

Mme CASUTT : je ne suis pas tout à fait d'accord, ce serait plutôt bien de la voter tout de suite, de façon que quand le projet passe à la Commission des travaux quand elle arrive il soit déjà plus ou moins décidé ce qui sera bleu, ce qui sera blanc, ce qui sera parcomètre, etc. Je trouve que ce ne serait pas si mal de traiter cette résolution maintenant pour que, quand ce sujet passe à la Commission des travaux, elle tienne déjà compte de cette problématique.

Résolution renvoyée en Commission des travaux et constructions par 30 oui, 1 abstention

11) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme RICHERT : j'ai déposé sur les tables une invitation aux portes ouvertes de la Villa La Solitaire. Il s'agit de quatre associations qui se sont engagées dans la Villa La Solitaire qui appartient à la commune. Ce sera le samedi 12 mai 2012. Lisez bien, c'est intéressant, parce que je trouve que c'est utile de pouvoir aller visiter, pour se rendre compte de ce que font les associations.

M. ANNEN : j'ai une question à M. LANCE par rapport au courrier que nous avons reçu concernant la configuration des tablettes tactiles. Il me paraît plus pragmatique que l'entreprise qui va s'occuper de la configuration vienne directement ici puisque normalement c'est là qu'on va avoir un accès wifi commun à tous, plutôt que de prendre rendez-vous avec tout un chacun et de se déplacer pour chaque personne. En partant comme cela, on risque que, d'ici 1 an et demi, pas tout le monde ait réussi à avoir un rendez-vous.

Je ne sais pas s'il y a une possibilité pour que l'on puisse se voir avant un Conseil municipal puisque c'est là qu'un accès va être utilisé en majeure partie au niveau de cette configuration pour ces tablettes.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

M. GOLAY : vous avez pu le lire dans les communications du Conseil d'Etat, là je m'adresse au Conseil administratif, j'espère qu'il est au courant que le projet de décoration du TCOB a été retiré de l'ordre du jour du Grand Conseil. M. LANCE est certainement au courant. Nous avons voté un arrêté, je ne sais pas ce que vous avez déjà envisagé pour le retirer parce que cela doit passer par le Conseil municipal. C'est Fr. 200'000.-- d'économisé pour la commune.

L'autre point concerne la modification des limites territoriales qu'on a votée démocratiquement, je l'accepte. Je propose au Conseil administratif, comme cette modification se fera avant même la construction des immeubles, qu'il y ait un suivi avec les habitants et que soit étudiée une éventuelle prise en charge des frais découlant des démarches administratives.

Nous avons pris une décision dont les habitants du quartier sont totalement dépendants. On devrait avoir la décence de prendre en charge tous les frais administratifs - et il y en aura - liés à ce changement.

M. FONTAINE : j'ai une question au Conseil administratif. Depuis quelques mois, nous n'avons plus de nouvelles du futur bâtiment administratif.

M. VINCENT : deux petites remarques urbaines. On a attiré mon attention sur le fait que la sortie du parking des Courtillets est relativement dangereuse. Je l'ai testée moi-même et effectivement quand on sort, on a à gauche un mur et à droite de la végétation et des voitures qui roulent relativement vite. Je voulais savoir s'il y aurait une possibilité de placer un miroir ou si quelque chose pouvait être mis en place pour faciliter la sortie de ce parking.

Deuxièmement, au chemin des Verjus il y a depuis 1 à 2 ans des coussins berlinois qui sont des trampolines tellement ils sont hauts. Le problème, c'est qu'il y a des insignes qui ont été mis pour annoncer qu'il y avait un changement et qu'il allait y avoir des modifications sur la route. Il n'y a toujours pas de panneau définitif, mais des panneaux qui annoncent un changement sur la voie, mais qui sont des choses qui vont disparaître parce que ce ne sont pas des panneaux fixes. J'aimerais savoir s'il était prévu de les changer.

M. PERRENOUD : j'ai deux propositions. A la Vendée, il y a toujours un bus K ou L qui stationne à son arrêt et juste devant, vous avez le début du passage-piétons. Les gens s'engagent sur le passage-piétons et pour les automobilistes et vélos on ne voit pas les piétons qui arrivent. Il n'y a pas ces fameux 10 mètres devant qui dégagent la vue pour que les piétons puissent traverser. Si vous pouviez faire rectifier cela auprès des TPG, parce que c'est un peu dangereux, surtout si des enfants traversent là pendant que le bus stationne à son arrêt.

La deuxième chose, Mme RICHERT a utilisé dans son rapport ce soir des termes anglais. Ce serait bien que vous interveniez pour qu'on nous parle soit en français, soit dans une langue nationale.

M. ANNEN : ce sont les propos sémantiques de M. PERRENOUD qui me font réagir. Est-ce que l'on pourrait utiliser un terme qui, j'en conviens, n'est pas féminisé mais qui est correct d'un point de vue linguistique ? Il s'agit d'une et d'un « rapporteur », même pour une femme, et pas d'une « rapporteuse » qui n'a pas la même signification.

Mme PENTZKE : j'aimerais revenir sur la proposition qu'a faite M. ANNEN concernant les tablettes tactiles. Nous avons déjà eu des séances spéciales avec des démonstrations de façon générale et cela pose des problèmes pratiques d'organiser un rendez-vous personnalisé. En effet, il ne faut pas oublier que la plupart des personnes ici travaille à 100% et fixer des rendez-vous individuels, cela peut devenir compliqué. Je propose aussi que l'on fasse une séance générale pour cela.

Séance ordinaire du 26 avril 2012

M. KAUFFMANN : au bord de la route de Chancy, il y a des panneaux d'affichage officiels et il n'y a jamais rien d'affiché. Les dernières informations datent du mois de mars.

M. RENEVEY : concernant le bâtiment administratif, le projet avance. Il est prévu une séance d'information à la Commission des travaux à la fin de cet été, probablement lors de la dernière semaine du mois d'août pour ensuite voter le crédit courant novembre, c'est ce qui est prévu dans le planning.

M. BAERTSCHI : j'aimerais remercier M. GOLAY de sa sollicitude. En effet, nous avons bien l'intention avec Onex de faire une communication commune tant aux pauvres Lancéens qu'aux riches Lancéens et aux pauvres Onésiens qu'aux riches Onésiens.

M. LANCE : j'aimerais revenir sur la remarque de M. ANNEN concernant les tablettes. Ce courrier concerne un accompagnement personnalisé aux Conseillers municipaux comme cela a été demandé à plusieurs reprises en Commission de l'administration. Je crois que certains Conseillers municipaux ont besoin de cet accompagnement personnalisé, d'autres n'en auront pas besoin.

De plus, il y a des réglages à faire à domicile par rapport aux wifi privés ou aux adresses e-mail personnelles.

A vous de choisir, si vous n'avez pas besoin de cet accompagnement, c'est au moment de prendre le rendez-vous que vous pourrez dire que vous n'en avez pas besoin.

Je sais que parmi vous, il y a des Conseillers municipaux qui ont besoin de cet accompagnement et celui-ci est prévu dans le contrat que nous avons signé avec la société qui a été choisie pour l'acquisition de cet IPAD.

Concernant les interventions artistiques sur le TCOB, effectivement nous étions au courant du retrait du projet de loi du Grand Conseil. Par contre, nous avons été approchés par le Fonds cantonal d'art contemporain qui, lui, propose de financer ces interventions sur plusieurs années avec ses fonds propres et bien entendu avec l'appui toujours des communes concernées avec un élargissement aux communes de Meyrin et de Vernier. Effectivement, il faudra annuler l'arrêté que vous avez voté à la fin de l'année passée et si ce nouveau projet se réalisait et que nous avons toutes les garanties, nous devrions repasser devant le Conseil municipal avec un nouveau crédit d'investissement.

Concernant les panneaux officiels, ils sont destinés aux avis officiels. Nous avons un collaborateur qui pose les avis officiels, les ordres du jour et décisions du Conseil municipal. C'est vrai que s'il n'y a pas d'avis officiels, il n'y a rien sur ce panneau. Nous les posons régulièrement après chaque Conseil municipal.

Concernant la sortie du parking des Courtilllets, nous allons vérifier ce danger potentiel d'une part pour les piétons, mais également pour les automobilistes.

La séance est levée à 21h20.

La Secrétaire :

Louise REY

Le Président :

Damien BONFANTI

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 26 avril 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.